



Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 7 décembre 2016 à 20 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 30 novembre 2016, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Cécile Peltier, Michel Forget, Pierrick Le Guirrinec, Pascale Douineau, Nadine Constantino, Daniel Le Bras, Gildas Le Bozec, Manuel Pottier, Isabelle Baltus, Gérard Jambou, Géraldine Guet, Jean-Pierre Moing, Yvette Metzger, Patrick Vaineau, Bernard Nedellec, Cindy Le Hen, Brigitte Conan, Erwan Balanant, Martine Brézac, Alain Kerhervé, , Soizig Cordroc'h, Marc Duhamel, Yvette Bouguen, Serge Nilly

Pouvoirs :

Marie-Madeleine Bergot a donné pouvoir à Danièle Kha
Eric Alagon a donné pouvoir à Michaël Quernez
Géraldine Chéreau a donné pouvoir à Cindy Le Hen
David Le Doussal a donné pouvoir à Pierrick Le Guirrinec
Stéphanie Mingant a donné pouvoir à Géraldine Guet
Christophe Couic a donné pouvoir à Patrick Tanguy
Patrick Vaineau a donné pouvoir à Yvette Metzger à partir de 20h45

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Gérard Jambou

30. CREATION D'UN POSTE DE DIRECTEUR DU DEVELOPPEMENT URBAIN

Exposé :

Le prochain départ à la retraite de la directrice du service urbanisme-aménagement en octobre 2017 ainsi que le développement de la mutualisation et des transferts de compétences imposent une remise à plat de l'organisation du service urbanisme-aménagement.

Une analyse concertée avec la Communauté a fait émerger un scénario de nouvelle organisation du service urbanisme-aménagement qui s'appuie sur une complémentarité des interventions entre la Ville et la Communauté en matière d'urbanisme :

- A l'échelle communautaire, la gestion de l'urbanisme réglementaire :
- A l'échelle de la Ville, la gestion de l'urbanisme opérationnel.

Pour piloter les politiques publiques assurées par la Ville en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire, il est donc proposé de créer un poste de directeur du développement urbain qui sera responsable du service urbanisme – aménagement et du pôle aménagement-cadre de vie.

Ce poste sera occupé par un agent du cadre d'emploi des attachés ou des ingénieurs, titulaire ou, à défaut, contractuel.

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal de créer un emploi de directeur du développement urbain dans les conditions susvisées.

Avis favorable du Comité Technique du 15 novembre 2016

Avis favorable de la Commission des Ressources Humaines du 18 novembre 2016

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.



Pour expédition conforme

**Le MAIRE,
Michaël QUERNEZ.**